****

 **Aide-mémoire des rôles du personnel électoral pour le jour du vote**

**La scrutatrice ou le scrutateur**

* Contribuer à monter le bureau de vote : l’urne, l’isoloir, les bulletins de vote, la liste électorale et le crayon
* Afficher la directive aux électeurs dans l’isoloir
* Sceller la boîte de scrutin après avoir permis à la ou au secrétaire du bureau de vote de s’assurer qu’elle est bien vide
* Voter dès l’ouverture du bureau
* Apposer ses initiales à l’endos de chaque bulletin de vote, le plier en trois et le remettre à l’électeur ou à l’électrice, qui aura d’abord donné son nom à la secrétaire.
* Demander à l’lectrice ou à l’électeur de déposer son bulletin devant le ou la secrétaire.
* Fermer le bureau de vote à l’heure prévue, s’il y lieu
* Transmettre à la directrice générale ou au directeur général des élections les résultats du vote et lui remettre l’urne dans laquelle les bulletins de vote ont été remis.

**Le ou la secrétaire du bureau de vote**

* Aide à l’installation du bureau de vote
* Voter dès l’ouverture du bureau de vote
* Vérifier si les électrices et les électeurs sont inscrits sur la liste électorale et indiquer si elles ou s’ils ont voté
* Aider au dépouillement du vote en notant le nombre de votes accordés à chaque candidate et candidat au fur et à mesure que la scrutatrice ou le scrutateur compte les bulletins.

**La personne préposée à l’information et au maintien de l’ordre (PRIMO)**

* Voter
* Accueillir les électrices et les électeurs et les diriger vers leur bureau de vote
* Veiller à ce que seules les personnes autorisées soient présentes sur les lieux du bureau de vote
* Communiquer rapidement à la personne en charge de l’élection toute situation non-conforme

Note : la personne préposée à la liste électorale (PALE) n’est pas essentielle lors de l’élection d’un conseil d’élèves, mais si vous désirez que votre processus électoral colle à la réalité en société, vous pouvez l’intégrer.